

N° 1428

N° 622

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2024 - 2025

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 14 mai 2025.

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 mai 2025.

# PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la résolution LP.3(4) portant  
amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la  
Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers  
résultant de l'immersion de déchets et autres matières*

TEXTE ÉLABORÉ PAR  
LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Voir les numéros :

*Sénat* : 715 (2023-2024), 258, 259 et T.A. 51 (2024-2025).

Commission mixte paritaire : 621.

*Assemblée nationale* : 942, 1186 et T.A. 101.



### **Article unique**

Est autorisée la ratification de la résolution LP.3(4) portant amendement de l'article 6 du Protocole de Londres de 1996 à la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, adoptée le 30 octobre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé aux projets de loi n° 942 (Assemblée nationale, 17<sup>e</sup> législature) et n° 537 (Sénat, 2024-2025).